

iv) Compte tenu du paragraphe b) (i) ci-dessus, la sélection du personnel et son affectation à des tâches précises doit s'effectuer en conformité avec le principe selon lequel les employés qui procèdent aux évaluations et aux vérifications n'ont aucun intérêt personnel dans les résultats de l'opération. Par exemple, un agent du service extérieur ne doit pas inspecter une mission avec laquelle il a récemment été associé à titre de membre de la mission elle-même ou à titre d'agent responsable, de directeur etc. à l'Administration centrale; il ne doit pas non plus avoir ce genre d'association peu après une inspection qu'il aura menée.

5. Méthodes et activités

À la lumière des objectifs susmentionnés, le chef du SICIRE doit avoir toute liberté pour élaborer de nouveaux systèmes et de nouvelles méthodes d'inspection en consultation avec le CIRE. Néanmoins, il serait souhaitable que ce qui suit fasse partie des systèmes et méthodes.

- a) chaque équipe d'inspection sera dirigée par un agent supérieur;